



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
20 août 2021  
Français  
Original : anglais

### Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session

Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
**Rapport du Comité exécutif du Mécanisme  
international de Varsovie relatif aux pertes  
et préjudices liés aux incidences  
des changements climatiques**

### Organe subsidiaire de mise en œuvre Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session

Point 10 de l'ordre du jour provisoire  
**Rapport du Comité exécutif du Mécanisme  
international de Varsovie relatif aux pertes  
et préjudices liés aux incidences  
des changements climatiques**

## **Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques**

### *Résumé*

Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques entre le 21 novembre 2020 et le 31 juillet 2021. On y trouvera des informations sur les questions d'organisation et de procédure que le Comité exécutif a traitées, notamment sur ses réunions et sa coprésidence, ainsi que sur les progrès accomplis en ce qui concerne les dispositifs institutionnels établis par le Comité exécutif, en particulier les groupes d'experts nouvellement créés pour le conseiller, mais aussi les deux groupes d'experts déjà opérationnels. Les plans d'action des trois nouveaux groupes d'experts, qui ont été élaborés par ceux-ci et approuvés par le Comité exécutif au cours de la période considérée, sont reproduits dans les annexes.



## Abréviations et acronymes

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Partie visée à l'annexe I           | Partie visée à l'annexe I de la Convention   |
| ASEG*                               | groupe d'experts de l'action et de l'appui   |
| CMA                                 | Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris  |
| COP                                 | Conférence des Parties   |
| CRTC                                | Centre-Réseau des technologies climatiques   |
| FVC                                 | Fonds vert pour le climat  |
| LEG                                 | Groupe d'experts des pays les moins avancés  |
| NELs*                               | groupe d'experts des pertes autres qu'économiques  |
| Partie non visée à l'annexe I       | Partie non visée à l'annexe I de la Convention   |
| Comité de Paris                     | Comité de Paris sur le renforcement des capacités  |
| CPF                                 | Comité permanent du financement  |
| SOEs*                               | groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement   |
| CET                                 | Comité exécutif de la technologie  |
| TEG-CRM**                           | groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques  |
| TFD**                               | Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population  |
| Mécanisme international de Varsovie | Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques |
| collectif YOUNGO                    | collectif d'organisations non gouvernementales de jeunes   |

---

\* Abréviations employées uniquement dans les figures.

\*\* Abréviations employées uniquement dans les figures et dans l'annexe I.

## I. Introduction

### A. Mandat

1. À sa dix-neuvième session, la COP a établi le Mécanisme international de Varsovie pour remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux phénomènes qui se manifestaient lentement, dans les pays en développement particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements<sup>1</sup>, et a créé un comité exécutif chargé de superviser l'exécution des fonctions du Mécanisme<sup>2</sup>. En application de l'article 8 (par. 2) de l'Accord de Paris, le Mécanisme international de Varsovie est placé sous l'autorité de la CMA, dont il suit les directives.

2. À sa dix-neuvième session, la COP a demandé au Comité exécutif de lui faire rapport chaque année par l'intermédiaire des organes subsidiaires et de formuler des recommandations s'il y avait lieu<sup>3</sup>.

3. À sa deuxième session, la CMA a prié le Comité exécutif de faire figurer dans ses rapports annuels des informations émanant des organisations, organes, réseaux et experts qui avaient rendu compte des progrès accomplis dans la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement via le Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, lequel avait été établi dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie<sup>4</sup>.

4. De plus, à sa vingt-deuxième session, la COP a demandé à tous les organes constitués au titre de la Convention d'inclure dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés pour intégrer une perspective de genre dans leurs processus<sup>5</sup>.

### B. Objet du rapport

5. On trouvera dans le présent rapport des informations sur les questions d'organisation et de procédure que le Comité exécutif a traitées au cours de la période considérée (21 novembre 2020-31 juillet 2021), ainsi que sur les progrès accomplis, au cours de cette même période, en ce qui concerne les dispositifs institutionnels établis par le Comité exécutif.

6. Deux additifs suivront. Le premier apportera des précisions sur les informations données au chapitre IV du présent document quant à l'assistance technique dont bénéficient les pays en développement dans le cadre du Réseau de Santiago (FCCC/SB/2021/4/Add.1). Le second contiendra des renseignements concrets sur les progrès que le Comité exécutif a enregistrés dans l'exécution de son plan de travail quinquennal glissant entre le 21 novembre 2020 et le 30 septembre 2021, notamment grâce aux travaux de ses groupes d'experts, ainsi que des informations sur les résultats de sa quatorzième réunion, qui devrait se tenir du 7 au 24 septembre 2021 (FCCC/SB/2021/4/Add.2).

### C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires

7. Les organes subsidiaires souhaiteront peut-être examiner les informations figurant dans le présent rapport et dans ses additifs, et recommander des projets de conclusions ou de décisions fondés sur les travaux du Comité exécutif pour examen et adoption par le ou les organes compétents<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Décision 2/CP.19, par. 1.

<sup>2</sup> Décision 2/CP.19, par. 2.

<sup>3</sup> Décision 2/CP.19, par. 3.

<sup>4</sup> Décision 2/CMA.2, par. 43 à 45.

<sup>5</sup> Décision 21/CP.22, par. 14.

<sup>6</sup> Aucun des éléments du présent rapport, y compris la publication de celui-ci, ne préjuge des vues des Parties ou de l'issue de l'examen des questions relatives à la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

## II. Questions d'organisation et de procédure

### A. Réunions et manifestations

8. La treizième réunion du Comité exécutif a eu lieu du 27 au 30 avril 2021. Elle s'est tenue en ligne et le public pouvait y assister en direct sur le Web. Les enregistrements des débats en séance plénière et les documents de réunion sont accessibles sur le site Web de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>7</sup>.

9. Les réunions ci-après se sont également tenues en ligne au cours de la période considérée :

a) La première réunion du groupe d'experts des pertes autres qu'économiques (15, 17 et 19 mars 2021)<sup>8</sup> ;

b) La troisième réunion du groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques (24 mars 2021)<sup>9</sup> ;

c) La première réunion du groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement (12 et 19 avril 2021)<sup>10</sup> ;

d) La cinquième réunion de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population (13 avril 2021)<sup>11</sup> ;

e) La première réunion du groupe d'experts de l'action et de l'appui (17, 19 et 27 mai 2021)<sup>12</sup> ;

f) La première séance de la deuxième réunion du groupe d'experts de l'action et de l'appui (19 juillet 2021)<sup>13</sup>.

10. Au cours du second semestre de 2021, le Comité exécutif prévoit d'organiser :

a) Sa quatorzième réunion (du 7 au 24 septembre, avec interruptions) ;

b) Deux manifestations à l'occasion desquelles il dialoguera avec les points de contact pour les pertes et préjudices et les centres de liaison nationaux sur les moyens de sensibiliser le public à la prévention, à la réduction et à la prise en compte des pertes et préjudices au niveau national en utilisant des produits techniques que lui et ses groupes d'experts auront élaborés (14 septembre) ;

c) Les séances restantes de la deuxième réunion du groupe d'experts de l'action et de l'appui (avant sa quatorzième réunion).

### B. Modalités et participation

#### 1. Présidence et composition du Comité exécutif

11. À sa vingtième session, la COP a décidé que les membres du Comité exécutif seraient nommés pour un mandat de deux ans et ne pourraient accomplir plus de deux mandats consécutifs<sup>14</sup>. Aucun nouveau membre n'a été élu au cours de la période considérée. La vingt-sixième session de la COP ayant été reportée en raison de la pandémie, le Bureau des organes directeurs a confirmé que le mandat des membres actuels des organes constitués

<sup>7</sup> <https://unfccc.int/event/WIMexcom13>.

<sup>8</sup> Le résumé des débats et d'autres informations sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/event/NELs1>.

<sup>9</sup> Voir <https://unfccc.int/event/TEG-CRM-3>.

<sup>10</sup> Le résumé des débats et d'autres informations sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/event/SOEs1>.

<sup>11</sup> Voir <https://unfccc.int/event/Excom/TFD5>.

<sup>12</sup> Le résumé des débats et d'autres informations sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/event/ASEG1>.

<sup>13</sup> Voir <https://unfccc.int/event/ASEG2>.

<sup>14</sup> Décision 2/CP.20, par. 7.

au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris pouvait être prorogé jusqu'à ce que leurs successeurs puissent être nommés ou élus.

12. Malcolm Ridout (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Le-Anne Roper (Jamaïque), qui avaient été élus coprésidents du Comité exécutif pour un mandat d'un an à la douzième réunion, ont codirigé les travaux du Comité exécutif au cours de la période considérée.

**Progrès accomplis dans l'intégration d'une perspective de genre dans les travaux et les processus du Comité exécutif**

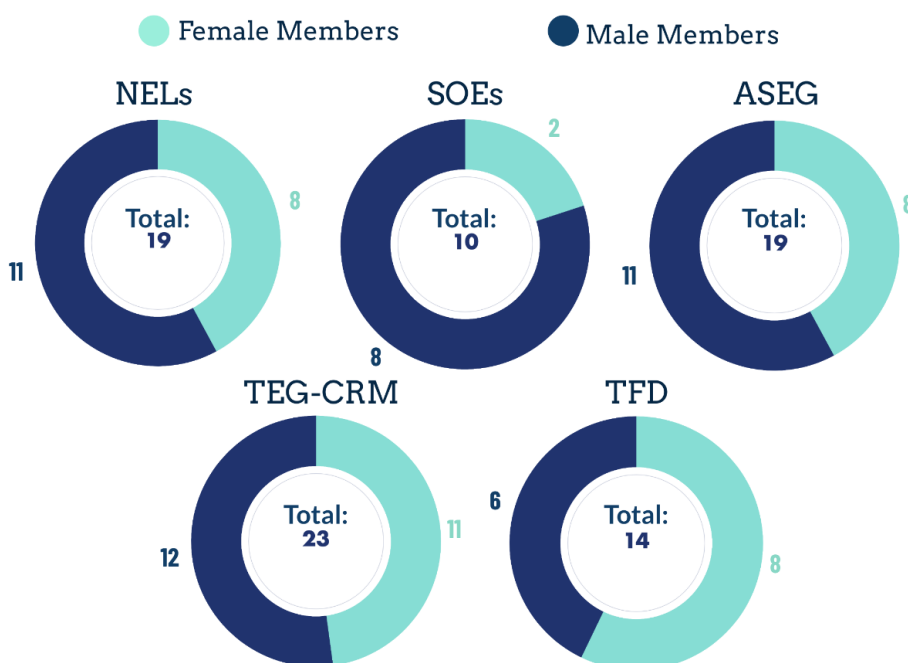
13. Le Comité exécutif compte actuellement 8 femmes (4 représentantes de Parties visées à l'annexe I et 4 représentantes de Parties non visées à l'annexe I) et 12 hommes. La parité est atteinte à sa présidence puisque l'un des coprésidents est une femme. On trouvera à l'annexe I la liste des membres du Comité exécutif au 31 juillet 2021, avec le ou les groupes d'experts dont chacun d'eux fait partie<sup>15</sup>. La figure 1 montre la composition par sexe des cinq groupes d'experts du Comité exécutif.

14. En ce qui concerne la participation des femmes aux réunions ordinaires que le Comité exécutif a tenues au cours de la période considérée, 54 % des 171 participants à la treizième réunion du Comité exécutif étaient des femmes.

15. Dans le plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif, les femmes sont considérées comme un groupe de population qui, en raison de ses caractéristiques particulières, est déjà vulnérable face aux incidences des changements climatiques. Par conséquent, les questions de genre sont prises en compte de manière transversale dans l'exécution du plan de travail (FCCC/SB/2017/1/Add.1, annexe, par. 2 b)).

16. Pour mieux comprendre comment intégrer une perspective de genre, dans les pertes liées aux incidences des changements climatiques sur les plans autres qu'économiques, le Comité exécutif a fait de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes un membre du groupe d'experts des pertes autres qu'économiques, qui a été mis sur pied au cours de la période considérée.

Figure 1  
Composition par sexe des groupes d'experts du Comité exécutif



<sup>15</sup> La liste des membres du Comité exécutif et de chaque groupe d'experts peut également être consultée via l'adresse <https://unfccc.int/wim-excom>.

### 3. Groupes d'experts

17. Le Comité exécutif compte parmi les membres de ses groupes d'experts 67 experts techniques, qui représentent des organisations extérieures ou des points de contact d'organes participant au processus de la Convention. Quatre membres du Comité exécutif (2 représentants de Parties visées à l'annexe I et 2 représentants de Parties non visées à l'annexe I) sont également membres de chaque groupe d'experts.

#### a) Participation d'entités extérieures

18. Les experts techniques sont nommés au sein des groupes d'experts par les organisations compétentes ou invités par le Comité exécutif à en faire partie sur la base de leurs connaissances thématiques, régionales ou transdisciplinaires. Le Comité exécutif veille aussi à assurer la diversité des identités de genre, des origines géographiques et des types d'organisations représentées. Conscient que l'examen des questions relatives aux pertes et préjudices est une entreprise à long terme, il s'efforce de solliciter l'avis de jeunes personnes dans le cadre de ses travaux techniques. Le collectif YOUNGO est membre de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population depuis 2019, et au cours de la période considérée, le Comité exécutif l'a également intégré au groupe d'experts des pertes autres qu'économiques pour ouvrir avec lui un canal de collaboration direct sur cette question.

19. Les experts soumettent au Comité exécutif des idées innovantes sur les moyens d'apporter aux pays en développement l'assistance technique dont ceux-ci ont besoin pour prévenir, réduire et prendre en compte les risques liés aux incidences des changements climatiques. Les thématiques que traite le Mécanisme international de Varsovie étant vastes, les membres des groupes d'experts issus d'entités extérieures ont des compétences dans une large palette de domaines, tels que l'adaptation, l'agriculture et l'aménagement du territoire, la préservation du patrimoine culturel, le développement, la gestion des risques de catastrophe (y compris l'assurance contre ces risques), l'éducation, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, les questions financières, la sécurité alimentaire, la prise en compte des questions de genre, les affaires humanitaires, les déplacements de population, les questions relatives aux peuples autochtones, l'observation systématique et les services climatiques.

20. Pour aider les pays en développement à gérer les risques propres à différents secteurs, différents systèmes et différentes régions, le Comité exécutif tire parti de la grande quantité de données, d'informations et de connaissances accumulées par les réseaux de praticiens dont font partie les membres de ses groupes d'experts, ainsi que des modalités et procédures déjà en place pour la fourniture de l'assistance technique dont ces pays ont besoin. En outre, les experts techniques s'emploient, au sein de leurs communautés respectives, à promouvoir l'intégration des questions relatives aux pertes et préjudices dans les activités de gestion des connaissances et autres activités.

#### b) Participation d'organes constitués

21. Le Comité exécutif invite des représentants d'organes constitués à devenir membres de ses groupes d'experts pour améliorer la cohérence de l'assistance apportée au titre de la Convention et de l'Accord de Paris aux fins de l'adoption de mesures destinées à prévenir, à réduire et à prendre en compte les pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques. Il ouvre ainsi des canaux de communication directs avec d'autres organes constitués, de sorte que l'information relative à des domaines d'action particuliers puisse circuler rapidement. Cette forme de collaboration facilite aussi l'accès des autres organes constitués aux informations que synthétise le Comité exécutif dans le domaine des pertes et préjudices, informations susceptibles d'éclairer leurs travaux et d'accroître les synergies entre eux.

22. Au cours de la période considérée, le Comité a intégré des représentants du CRTC, du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, du Comité de Paris, du CPF et du CET au sein de ses groupes d'experts, et a renforcé sa collaboration avec le Comité de l'adaptation et le LEG.

### Organes constitués dont des représentants sont membres de groupes d'experts du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie

| <i>Organe constitué</i>  | <i>Groupes d'experts du Comité exécutif</i>  |
|--|--|
| Comité de l'adaptation   | Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et groupe d'experts des pertes autres qu'économiques |
| CRTC   | Groupe d'experts de l'action et de l'appui   |
| Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones | Groupe d'experts des pertes autres qu'économiques  |
| LEG  | Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et groupe d'experts des pertes autres qu'économiques |
| Comité de Paris  | Groupe d'experts de l'action et de l'appui   |
| CPF  | Groupe d'experts de l'action et de l'appui   |
| CET  | Groupe d'experts de l'action et de l'appui   |

### III. Dispositifs institutionnels établis par le Comité exécutif

23. Le Comité exécutif peut créer, si nécessaire, des équipes d'experts, des sous-comités, des groupes de travail, des groupes consultatifs thématiques ou des groupes de travail spéciaux pour l'aider à guider la mise en œuvre du Mécanisme international de Varsovie (voir la figure 2)<sup>16</sup>. Chaque groupe d'experts dispose d'un plan d'action dans le cadre duquel il aide le Comité exécutif à s'acquitter des mandats confiés par la COP ou la CMA et à mener à bien les activités prévues dans les différents secteurs d'activité stratégiques de son plan de travail quinquennal glissant<sup>17</sup>. Les groupes d'experts établissent un projet de plan d'action glissant à leur première réunion.

24. Au cours de la période considérée, le Comité exécutif a rendu opérationnels trois groupes d'experts spécialisés respectivement dans les phénomènes qui se manifestent lentement, dans les pertes autres qu'économiques et dans l'action et l'appui. Il a approuvé les projets de plan d'action du groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement et du groupe d'experts des pertes autres qu'économiques à sa treizième réunion, et a approuvé celui du groupe d'experts de l'action et de l'appui en ligne, le 25 juin 2021, pendant la période intersessions.

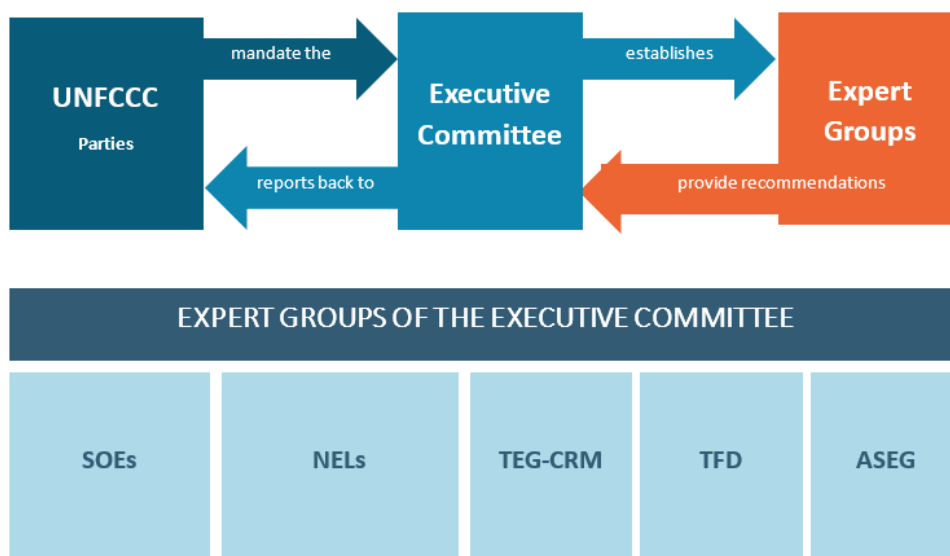
25. Avec la mise en place de ces trois nouveaux groupes d'experts, le Comité exécutif a désormais accès à des connaissances spécialisées sur chacun des cinq secteurs d'activité stratégiques de son plan de travail quinquennal glissant<sup>18</sup>. Les détails de l'organisation des nouveaux groupes d'experts sont présentés dans les sections suivantes du présent chapitre (sections A à C du chapitre III).

<sup>16</sup> Décision 2/CP.20, par. 8.

<sup>17</sup> Les plans d'action des groupes d'experts peuvent être consultés depuis les pages consacrées à chacun de ces groupes, accessibles via l'adresse <https://unfccc.int/wim-excom>.

<sup>18</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/executive-committee-of-the-warsaw-international-mechanism-for-loss-and-damage-wim-excom/workplan>.

Figure 2  
Groupes d'experts du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie



### A. Groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement

26. Au cours de la période considérée, le Comité exécutif a invité huit experts à rejoindre le groupe et à contribuer ainsi à la mise en œuvre des activités relevant du secteur stratégique a) de son plan de travail quinquennal glissant, ainsi qu'à l'exécution d'autres mandats relatifs aux phénomènes qui se manifestent lentement<sup>19</sup>. Il a convoqué la première réunion du groupe, qui a consisté en deux séances en présentiel et a été consacrée à l'élaboration du plan d'action du groupe (voir l'annexe II)<sup>20</sup>.

27. En ce qui concerne les phénomènes qui se manifestent lentement, il est urgent de sensibiliser le public à leurs effets en cascade et à divers phénomènes connexes (la salinisation, par exemple), qui nuisent à des systèmes clefs et entraînent donc des pertes ou préjudices (perte de biodiversité, dégradation des terres, raréfaction de l'eau dans les villes, déplacements de population, etc.), lesquelles auront de lourdes conséquences pour les moyens de subsistance des populations et l'économie des pays. C'est pourquoi la première phase du plan d'action glissant du groupe est centrée sur le retrait des glaciers, l'élévation du niveau de la mer et la salinisation, ainsi que la désertification. L'objectif primordial de cette première phase est de proposer, d'étudier et de promouvoir des politiques susceptibles de faire progresser les efforts de lutte contre ces trois phénomènes.

28. Le groupe d'experts a donc lancé un appel public à idées pour obtenir des suggestions de politiques innovantes et efficaces de lutte contre les trois phénomènes susmentionnés. Il peut notamment s'agir de solutions existantes, mais applicables plus largement, ou de solutions dont la mise en œuvre à grande échelle pourrait avoir d'importants effets bénéfiques<sup>21</sup>. Certaines des idées retenues seront présentées à l'occasion de diverses manifestations. Le groupe d'experts s'emploiera ensuite à donner des conseils et à apporter son aide pour faire en sorte que ces idées et solutions soient prises en compte dans les travaux menés au titre du Mécanisme international de Varsovie et dans les activités nationales de planification et d'élaboration de politiques.

<sup>19</sup> Les phénomènes qui se manifestent lentement renvoient aux risques et incidences liés à l'augmentation des températures, à la désertification, à la perte de biodiversité, à la dégradation des terres et des forêts, au retrait des glaciers et aux effets connexes, à l'acidification de l'océan, à l'élévation du niveau de la mer et à la salinisation.

<sup>20</sup> Disponible à l'adresse [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sb2020\\_03F.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sb2020_03F.pdf).

<sup>21</sup> <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/loss-and-damage/ld/executive-committee-of-the-warsaw-international-mechanism-for-loss-and-damage/global-call-for-innovative-policy-solutions-in-averting-minimizing-and-addressing-loss-and-damage>.



## B. Groupe d'experts des pertes autres qu'économiques

29. Au cours de la période considérée, le Comité exécutif a invité huit experts et deux organisations à rejoindre le groupe et à contribuer ainsi à la mise en œuvre des activités relevant du secteur stratégique b) de son plan de travail quinquennal glissant, ainsi qu'à l'exécution d'autres mandats relatifs aux pertes autres qu'économiques. Il a convoqué la première réunion du groupe, qui a consisté en trois séances en présentiel et en l'organisation d'activités via une plateforme dédiée de collaboration en ligne, et a été consacrée à l'élaboration du plan d'action du groupe (voir l'annexe IV).

30. Le groupe d'experts a souligné qu'il importait de clarifier la façon dont les pays luttent contre les différents types de pertes autres qu'économiques, notamment la manière dont l'information était diffusée et les connaissances étaient mises en commun. Il devait aussi déterminer le public cible de ses produits techniques pour évaluer les besoins non encore satisfaits et garantir que ses travaux auraient une valeur ajoutée. À la première réunion, les débats ont porté sur la nécessité de répertorier les réseaux et les partenariats dans le cadre desquels le groupe pourrait collaborer à l'élaboration de supports de connaissances, qui pourraient ensuite être diffusés via les canaux de communication existants, ainsi qu'à l'organisation d'activités de renforcement des capacités.

31. Le plan d'action compte trois axes d'action selon lesquels sont réparties les activités prévues dans le mandat du groupe<sup>22</sup> : 1) faire l'inventaire des données, des outils et des connaissances utiles ; 2) définir une stratégie de sensibilisation, de communication et d'appui ; 3) améliorer les orientations techniques et catalyser l'appui, notamment en élaborant des guides techniques.

32. Le groupe compte élaborer des recommandations et les soumettre au Comité exécutif en 2022. Ces recommandations seront fondées sur les résultats de l'exécution de son plan d'action glissant.

## C. Groupe d'experts de l'action et de l'appui

33. Au cours de la période considérée, le Comité exécutif a invité 14 organisations à rejoindre le groupe et à contribuer ainsi à la mise en œuvre des activités relevant du secteur stratégique e) de son plan de travail quinquennal glissant, ainsi qu'à l'exécution d'autres mandats relatifs à l'action et à l'appui. Il a convoqué la première réunion du groupe, qui a consisté en trois séances en présentiel et en l'organisation d'activités via une plateforme dédiée de collaboration en ligne, et a été consacrée à l'élaboration du plan d'action du groupe (voir l'annexe III).

34. Dans le cadre de l'élaboration de son projet de plan d'action glissant, le groupe a commencé par faire l'inventaire des activités que les organisations auxquelles appartenaient ses membres menaient ou prévoyaient de mener en matière d'action et d'appui dans le contexte de la prévention, de la réduction et de la prise en compte des pertes et préjudices. Compte tenu de l'ampleur des travaux à mener dans le domaine de l'action et de l'appui, il a établi son plan d'action en se fixant pour objectif de réduire ou de combler les lacunes des initiatives existantes tout en évitant le chevauchement d'activités. Les délais fixés à titre indicatif pour l'obtention de résultats sont alignés sur ceux de diverses initiatives existantes, par exemple, dans le cas du programme annuel du CPF, sur les délais prévus pour la soumission de contributions au projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier et pour l'élaboration de recommandations à l'intention du Comité exécutif pour examen par les Parties.

35. Faute de temps, le groupe n'a pas pu achever à sa première réunion les délibérations relatives à certaines activités, notamment aux thèmes des guides techniques à élaborer au titre du champ d'activité c) de son mandat et aux domaines dans lesquels il collaborera avec d'autres organes constitués et organisations au titre du champ d'activité d) de son mandat<sup>23</sup>.

<sup>22</sup> Disponible à l'adresse [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sb2020\\_03F.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sb2020_03F.pdf).

<sup>23</sup> Le mandat du groupe peut être consulté à l'adresse [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sb2020\\_03F.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sb2020_03F.pdf).

Pour ces activités, il a recueilli, en prévision de futurs débats, des idées susceptibles d'éclairer l'exécution du projet de plan d'action. Il compte aussi tenir à jour l'inventaire mentionné au paragraphe 34 ci-dessus et s'en servir de source d'informations dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités.

#### **IV. Informations communiquées par les organisations qui apportent une assistance technique aux pays en développement dans le cadre du Réseau de Santiago**

36. À sa deuxième session, la CMA a établi, dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie, le Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, afin de catalyser l'assistance technique des organisations, organes, réseaux et experts compétents pour la mise en œuvre d'approches pertinentes aux niveaux local, national et régional dans les pays en développement qui étaient particulièrement vulnérables face aux effets néfastes de ces changements, et a invité ces organisations, organes, réseaux et experts à rendre compte au Comité exécutif de leurs progrès. En outre, elle a prié le Comité exécutif de faire figurer dans ses rapports annuels des informations émanant des organisations, organes, réseaux et experts qui avaient rendu compte des progrès accomplis<sup>24</sup>.

37. Au 30 juillet, des informations avaient été communiquées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Programme alimentaire mondial<sup>25</sup>. On trouvera dans un additif au présent rapport des précisions sur les informations fournies par ces organisations (voir le paragraphe 6 ci-dessus).

---

<sup>24</sup> Décision 2/CMA.2, par. 43 à 45.

<sup>25</sup> Ces informations sont disponibles à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

## Annexe I

**Members of the Executive Committee of the Warsaw International Mechanism and the expert groups they serve, as at July 2021**

[Anglais seulement]

| <i>Member</i>           | <i>Constituency/group</i>                               | <i>Party</i>   | <i>Expert group</i>                   |
|-------------------------|---|--|---------------------------------------|
| Alpha Kaloga            | Non-Annex I Parties/African States                      | Guinea   | Action and support                    |
| Dawn Pierre-Nathaniel   | Non-Annex I Parties                                     | Saint Lucia  | Action and support                    |
| Farhan Akhtar           | Annex I Parties   | United States of America                             | Action and support                    |
| Jelena Milos            | Annex I Parties   | European Union                                       | Action and support                    |
| Adao Soares Barbosa     | Non-Annex I Parties/least developed countries           | Timor-Leste  | Non-economic losses                   |
| Jerome Ilagan           | Non-Annex I Parties                                     | Philippines  | Non-economic losses/slow onset events |
| Kajsa Fernström Nåtby   | Annex I Parties   | Sweden   | Non-economic losses                   |
| Valeriy Sedyakin        | Annex I Parties   | Russian Federation                                   | Non-economic losses                   |
| Antonio Canas           | Non-Annex I Parties/Latin American and Caribbean States | El Salvador  | Slow onset events                     |
| Muhammad Imran Khan     | Non-Annex I Parties/Asia-Pacific States                 | Pakistan   | Slow onset events                     |
| Malcolm Ridout          | Annex I Parties   | United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland | Slow onset events                     |
| Penehuro Lefale         | Annex I Parties   | New Zealand  | Slow onset events                     |
| Nedal Katbeh-Bader      | Non-Annex I Parties                                     | State of Palestine                                   | TEG-CRM                               |
| Le-Anne Roper           | Non-Annex I Parties/Latin American and Caribbean States | Jamaica  | TEG-CRM                               |
| Viktoriiia Shtets       | Annex I Parties   | Ukraine  | TEG-CRM                               |
| Alfonso Pino Maeso      | Annex I Parties   | Spain  | TEG-CRM                               |
| Pepetua Election Latasi | Non-Annex I Parties/Asia-Pacific States                 | Tuvalu   | TFD                                   |
| Sumaya Zakiideen        | Non-Annex I Parties/African States                      | Sudan  | TFD                                   |
| Cornelia Jäger          | Annex I Parties   | Austria  | TFD                                   |
| Russell Miles           | Annex I Parties   | Australia  | TFD                                   |

## Annexe II

### Groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement : plan d'action glissant

1. À sa première réunion, le groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement a décidé d'établir son premier plan d'action glissant selon une approche globale, qui est décrite ci-après.
2. Conscient que les phénomènes qui se manifestent lentement ont de lourdes répercussions sur les moyens de subsistance des populations et l'économie des pays, et que ces répercussions peuvent se manifester simultanément dans différents territoires et différentes situations, le groupe d'experts centrera la première phase de son plan d'action glissant sur un nombre restreint de phénomènes liés à l'eau : le retrait des glaciers, l'élévation du niveau de la mer et la désertification. Il prendra en considération les phénomènes connexes, tels que la salinisation, et les effets en cascade, qui ont notamment des incidences sur les pratiques agricoles et entraînent des problèmes tels que la perte de biodiversité, la dégradation des terres, le manque d'eau dans les zones urbaines et ailleurs, ainsi que l'accroissement des déplacements de population.
3. L'objectif de la première phase du plan d'action sera de répertorier : 1) des exemples de risques multiples que pourraient poser les phénomènes retenus et des exemples de répercussions que ces phénomènes pourraient avoir, dans divers contextes, sur les moyens de subsistance des populations des pays en développement particulièrement vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques ; 2) des mesures que les États peuvent prendre pour remédier rapidement aux risques compte tenu des particularités propres à chaque région, des savoirs traditionnels et des pratiques locales.
4. Les chefs et co-chefs de file pour les différents phénomènes sont les suivants :
  - a) **Retrait des glaciers** : Ruben Basantes/Parashram Jakappa Patil ;
  - c) **Élévation du niveau de la mer** : Jaroslav Mysiak/Albert Salamanca et Akhilesh Surjan ;
  - d) **Désertification** : Bettina Koelle/Musonda Mumba et Akhilesh Surjan.
5. Le groupe d'experts fera le point chaque année sur les progrès qu'il aura accomplis dans l'exécution de son plan d'action et actualisera ou ajustera celui-ci au besoin.

#### Plan d'action glissant

| N° | Activité  | Calendrier indicatif                   |
|----|---|--|
| 1. | Organiser trois réunions d'experts dont les participants analyseront les effets de l'élévation du niveau de la mer, de la salinisation, du retrait des glaciers et de la désertification sur les moyens de subsistance des populations et le fonctionnement de systèmes critiques, et proposeront des mesures pratiques que les pouvoirs publics pourraient prendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen sur dossier et/ou exercice ciblé d'inventaire en complément et/ou à l'appui des conclusions issues des réunions d'experts. Il s'agira d'examiner des articles de revues spécialisées sur les phénomènes qui se manifestent lentement, des plans nationaux d'adaptation, des contributions déterminées au niveau national, des supports de connaissances élaborés au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, ainsi que des travaux menés dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie.</li> </ul> | Avant la fin du mois de septembre 2021 |

Résultats escomptés : compilation de données et d'informations ; recensement des principales parties prenantes.

| N° | Activité   | Calendrier indicatif                |
|----|--|-------------------------------------|
| 2. | <p>Mettre au point des scénarios, des orientations et/ou une stratégie afin d'expliquer les étapes que les pouvoirs publics doivent suivre pour comprendre et planifier les mesures pratiques à adopter en vue de lutter contre les effets analysés dans le cadre de l'activité n° 1. Le groupe mènera cette activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux niveaux régional, national et local ;</li> <li>- En tenant compte de l'ensemble des étapes de la gestion des risques climatiques : étude d'impact et recensement des mesures propres à atténuer les effets néfastes ; solutions pratiques de gestion des risques ; évaluation des lacunes et des besoins en matière de capacités ; inventaire des ressources, notamment financières, que nécessite la mise en œuvre de solutions ;</li> <li>- En procédant éventuellement à des études de cas.</li> </ul> <p>Résultats escomptés : messages clefs et/ou présentation succincte ; documents directifs ; webinaires et autres manifestations consacrées à la diffusion de connaissances ; catalogue d'approches ; ensemble de recommandations destinées à des parties prenantes ciblées (éventuellement établies en réponse à des demandes précises).</p> | À partir du second semestre de 2021 |
| 3. | <p>Apporter aux pays en développement des conseils et un appui techniques sur la prise en compte, dans les activités nationales de planification et d'élaboration de politiques, des incidences liées aux phénomènes qui se manifestent lentement et des mesures applicables pour y remédier, en prenant en considération les particularités propres à chaque région, les savoirs traditionnels et les pratiques locales.</p>  | À partir de 2022                    |
|    | <p>Activités prévues dans le mandat du groupe d'experts, mais encore à définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les thèmes des guides techniques que le groupe d'experts élaborera. Ces thèmes devront être approuvés par le Comité exécutif, qui en proposera d'autres au besoin ;</li> <li>- Établir un ou plusieurs guides.</li> </ul>  | À déterminer                        |

## Annexe III

### Groupe d'experts de l'action et de l'appui : plan d'action glissant

| <i>Champ d'activité tel que défini dans le mandat du groupe d'experts</i>  | <i>Produits/résultats</i>  | <i>Délai indicatif</i>   | <i>Liste indicative des mesures à prendre pour atteindre les résultats escomptés</i>   |
|--|--|--|--|
| <p>a.1) Les activités visées au paragraphe 37 de la décision 2/CMA.2 : Le Comité exécutif est prié d'intensifier et de renforcer encore son dialogue avec le CPF en lui apportant sa contribution, conformément à l'alinéa c) ii) du paragraphe 5 de la décision 2/CP.19, lorsque, conformément à son mandat, celui-ci fournit des informations, des recommandations et des projets de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier établi au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, selon qu'il conviendra</p> <p>Co-chefs de file : Diann Black-Layne et Randy Caruso</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration, selon qu'il conviendra, de contributions écrites au projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier établi au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. Ces contributions, qui porteront sur des questions financières en lien avec les pertes et préjudices, seront transmises au Comité exécutif</li> </ul>   | <p>Alignement sur les dates auxquelles le CPF soumet des contributions au projet de directives dans le cadre de son programme annuel (généralement en septembre ou en octobre de chaque année)</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Compiler les contributions que les membres du groupe d'experts auront élaborées sur la base des résultats des travaux menés au titre des champs d'activité a.2) à f) du présent plan d'action glissant</li> <li>Faire de la question un point permanent de l'ordre du jour des réunions ordinaires du groupe d'experts, et l'examiner en collaboration avec les représentants du CPF issus de Parties visées à l'annexe I et de Parties non visées à l'annexe I</li> </ul>  |
| <p>a.2) Les activités visées au paragraphe 39 de la décision 2/CMA.2 : le Comité exécutif est prié de préciser, en collaboration avec le FVC, entité fonctionnelle du Mécanisme financier, comment les pays en développement parties peuvent obtenir des fonds auprès du FVC pour élaborer des propositions de financement liées aux secteurs d'activité stratégiques du plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif, conformément au paragraphe 38 de cette décision, et de faire figurer des informations à cet égard dans ses rapports annuels</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Établir périodiquement une synthèse des types de projets financés par le FVC dans des domaines en lien avec les secteurs d'activité stratégiques du plan de travail quinquennal glissant, ainsi que des instruments financiers utilisés pour financer ces projets</li> <li>Compiler les enseignements tirés de l'expérience, les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées quant aux investissements du FVC dans les projets susmentionnés</li> </ul> | <p>Délai fixé à septembre 2021, et les produits seront actualisés annuellement par la suite</p> <p>Délai fixé à septembre 2021, et les produits seront actualisés annuellement par la suite</p>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre les secteurs d'activité stratégiques du plan de travail quinquennal glissant comme point de départ pour recenser les investissements que le FVC consacre à des projets liés à la prévention, à la réduction et à la prise en compte des pertes et préjudices, en sollicitant au besoin l'aide des autres groupes d'experts du Mécanisme international de Varsovie et du secrétariat du FVC</li> <li>Compiler et analyser les activités d'investissement et les instruments financiers du FVC en lien avec les secteurs d'activité stratégiques, et recenser les enseignements tirés de l'expérience, les bonnes pratiques, les</li> </ul> |

| <i>Champ d'activité tel que défini dans le mandat du groupe d'experts</i>   | <i>Produits/résultats</i>   | <i>Délai indicatif</i>                                  | <i>Liste indicative des mesures à prendre pour atteindre les résultats escomptés</i>   |
|---|---|---|--|
| Co-chefs de file : Mark Bynoe et Rajiv Garg   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des modèles de propositions de financement</li> </ul>  | 2022  | <p>domaines dans lesquels des projets pourraient être reproduits ou exécutés à plus large échelle, ainsi que les lacunes constatées, en prenant pour points de départ les rapports d'évaluation de projets achevés et les informations obtenues des pays et autres parties prenantes, notamment dans le cadre des travaux menés au titre des champs d'activité d) à f) du présent projet de plan d'action glissant, mais aussi grâce à l'expérience et aux réseaux des membres du groupe d'experts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre au point et utiliser des outils intuitifs pour faciliter la diffusion d'informations sur la façon dont les pays en développement peuvent bénéficier de ressources du FVC, et diffuser notamment des exemples d'activités menées à bien grâce à des fonds mis à disposition par le FVC, y compris dans le cadre des travaux menés au titre des champs d'activité c) et e) du présent projet de plan d'action glissant</li> </ul> |
| <p>b) La collecte, la compilation et la diffusion d'informations sur les sources d'appui offertes dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris et en dehors pour les activités visant à prévenir, à réduire et à prendre en compte les pertes et préjudices dans les pays en développement parties</p> <p>Co-chefs de file : Malvern Chirume, Nisha Krishnan et Nicolina Lamhauge</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des sources d'appui disponibles pour les activités destinées à prévenir, à réduire et à prendre en compte les pertes et préjudices, y compris le FVC et les autres sources qui existent aux niveaux national, régional et mondial, et établissement d'un inventaire simple à consulter</li> <li>Création, pour chacun des cinq secteurs d'activité stratégiques, de produits accessibles destinés à promouvoir les sources d'appui disponibles (infographies, animations ou produits Web, par exemple), ces produits devant être visuellement attractifs, intuitifs et interactifs dans la mesure du possible</li> </ul> | 2021, puis les produits seront actualisés régulièrement | <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire l'inventaire des travaux d'analyse consacrés aux mesures d'action et d'appui adoptées dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie, l'objectif étant de mieux cerner les sources d'appui disponibles, de repérer les éventuelles lacunes et les potentiels problèmes, et de formuler des recommandations en vue d'améliorer la compilation des sources d'appui<sup>a</sup></li> <li>Répertorier les sources d'appui et les mettre en lien avec les différentes activités visant à prévenir, à réduire et à prendre en compte les pertes et préjudices, qu'il s'agisse de mesures préventives, de mesures de transfert de risques ou de mesures adoptées a posteriori, en collaboration avec les organes et organisations</li> </ul>   |

| Champ d'activité tel que défini dans le mandat du groupe d'experts   | Produits/résultats  | Délai indicatif   | Liste indicative des mesures à prendre pour atteindre les résultats escomptés   |
|--|---|---|---|
| <p>c) La collaboration avec les autres groupes d'experts thématiques du Comité exécutif à la mise en œuvre des travaux mentionnés au paragraphe 26 de la décision 2/CMA.2 : Le Comité exécutif et ses groupes d'experts thématiques sont priés d'élaborer des guides techniques dans le cadre de leurs travaux sur leurs domaines thématiques respectifs, en évitant les chevauchements entre les différents secteurs d'activité<sup>b</sup></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration de guides techniques d'un abord facile sur des thèmes en lien avec le domaine de compétence du groupe d'experts. Le groupe d'experts tiendra compte du contexte particulier de chaque pays et des types d'incidences climatiques, collaborera avec les autres groupes d'experts et veillera à éviter le chevauchement d'activités</li> </ul> | <p>Travail continu, les propositions de thèmes pour les guides devant être arrêtées avant la fin de 2021</p>                                    | <p>compétents dans le cadre des travaux prévus au titre du champ d'activité d) du présent projet de plan d'action glissant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer le public cible des produits, notamment parmi les autres organes constitués, et définir des stratégies de diffusion de ces produits</li> <li>Dialoguer avec les autres groupes d'experts pour définir les thèmes des guides et établir des ébauches pour les soumettre à l'approbation du Comité exécutif</li> <li>Sous réserve de la disponibilité de ressources suffisantes, élaborer des guides techniques d'un abord facile en utilisant des produits accessibles (infographies et animations, par exemple)</li> </ul> |
| <p>Co-chefs de file : Nisha Krishnan, Nicolina Lamhauge et Daniel Osgood</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Collaboration à l'élaboration d'un premier ensemble de produits relevant des champs d'activité a) à f) du présent projet de plan d'action glissant</li> <li>À la première réunion de chaque année, choix d'autres activités à mettre en œuvre conjointement</li> </ul>   | <p>Travail continu, les potentiels domaines de collaboration étant débattus et éventuellement arrêtés à la première réunion de chaque année</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les possibilités de collaboration avec d'autres organes et organisations pour contribuer « à mobiliser et à garantir des services d'experts, et à améliorer l'appui fourni, notamment en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités, dans le but de conforter les démarches existantes et, au besoin, de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de démarches supplémentaires pour remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux phénomènes qui se manifestent lentement »</li> </ul>  |



| <i>Champ d'activité tel que défini dans le mandat du groupe d'experts</i>  | <i>Produits/résultats</i>   | <i>Délai indicatif</i>   | <i>Liste indicative des mesures à prendre pour atteindre les résultats escomptés</i>  |
|--|---|--|---|
| <p>e) L'organisation de manifestations à l'occasion des réunions et des conférences pertinentes, y compris Expo PNA et des manifestations régionales, pour mettre en commun des renseignements et des données d'expérience concernant l'accès aux sources d'appui existantes s'agissant de prévenir, de réduire et de prendre en compte les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, en collaboration avec les organes constitués compétents et les organisations compétentes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris, selon qu'il conviendra</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de manifestations</li> </ul>  | <p>Travail continu, le délai entre le moment où une manifestation est prévue et son organisation devant être de deux mois au minimum</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relever les domaines dans lesquels des activités peuvent faire l'objet d'une collaboration, notamment en évoquant les travaux en cours dans les organisations dont sont issus les membres du groupe d'experts, l'objectif étant de collaborer avec : 1) ces organisations dans le cadre de l'exécution du présent projet de plan d'action glissant ; 2) les autres groupes d'experts du Comité exécutif ; 3) les autres organes constitués et les entités fonctionnelles du Mécanisme financier<sup>c</sup></li> <li>• Sur la base des renseignements recueillis au titre du champ d'activité d) du présent projet de plan d'action glissant sur divers organes, organisations, initiatives et manifestations, réfléchir aux manifestations que le groupe d'experts pourrait organiser aux niveaux mondial, régional et national pour diffuser des informations sur les activités prévues et les résultats escomptés, en tenant notamment compte du public cible</li> <li>• Organiser des manifestations en collaboration avec les organisations et organes concernés</li> </ul> |
| <p>f) L'analyse et la détermination des conditions propices à l'application efficace de dispositifs de transfert de risques et de régimes de protection sociale dans le contexte d'une gestion globale des risques, selon qu'il conviendra</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de produits accessibles sur les conditions propices à l'application efficace de dispositifs de transfert de risques et de régimes de protection sociale (infographies, animations ou produits Web, par exemple). Ces produits doivent mettre en évidence les enseignements tirés de l'expérience, les bonnes pratiques, les lacunes constatées et les difficultés rencontrées. Ils doivent</li> </ul> | <p>Délai fixé au second semestre de 2021, et les produits seront régulièrement actualisés par la suite</p>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser et examiner les études de cas sur les régimes de protection sociale et les dispositifs de transfert de risques existants aux niveaux régional, national et local, y compris les solutions d'assurance paramétrique et les produits de microassurance, et recueillir des données d'expérience sur la création de conditions propices à l'application de tels régimes et dispositifs (enseignements tirés de l'expérience, bonnes pratiques, lacunes</li> </ul>   |
| <p>Co-chefs de file : Elizabeth Emanuel, Daniel Osgood et Emmanuel Seck</p>  |   |  |   |

| <i>Champ d'activité tel que défini dans le mandat du groupe d'experts</i>                   | <i>Produits/résultats</i>  | <i>Délai indicatif</i>         | <i>Liste indicative des mesures à prendre pour atteindre les résultats escomptés</i>  |
|---|--|--------------------------------|---|
| Élaboration de recommandations à l'intention du Comité exécutif pour examen par les Parties | <p>en outre être visuellement attractifs, intuitifs et interactifs dans la mesure du possible</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'un ensemble de recommandations pour examen par les Parties</li> </ul> | Début septembre (cycle annuel) | <p>constatées et difficultés rencontrées), en tenant compte du fait que certains dispositifs, certains régimes et certaines conditions propices sont applicables à de multiples niveaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser et examiner les solutions envisageables pour répondre aux lacunes, aux difficultés et aux besoins existants, y compris les initiatives d'aide financière, d'assistance technique et de renforcement des capacités, en collaboration avec le groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques, selon qu'il conviendra</li> <li>Élaborer des recommandations à l'intention du Comité exécutif sur la base des résultats des activités du groupe d'experts</li> </ul> |

<sup>a</sup> Les travaux d'analyse en question sont notamment les suivants : les documents issus du forum de 2016 du CPF sur les instruments financiers qui prennent en compte les risques de pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques ; le rapport sur le dialogue d'experts de Suva, qui a eu lieu en 2018 ; la note d'orientation que le Comité exécutif de la technologie et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ont élaborée en 2019 sur les technologies visant à éviter, à réduire et à prendre en compte les pertes et préjudices dans les zones côtières ; les évaluations biennales du CPF ; l'étude technique de 2019 sur les sources d'appui financier à la lutte contre les pertes et préjudices et les modalités d'accès à cet appui.

<sup>b</sup> Ces guides techniques devront comprendre des sections consacrées aux éléments suivants : 1) l'évaluation des risques liés aux effets des changements climatiques, y compris les risques à long terme ; 2) la définition, sur la base de cette évaluation des risques, d'approches destinées à prévenir, à réduire et à prendre en compte les pertes et préjudices ; 3) les ressources disponibles pour soutenir de telles approches ; 4) les systèmes de suivi permettant d'évaluer l'efficacité de ces approches.

<sup>c</sup> Voir aussi les travaux prévus au titre du champ d'activité a.2) du présent projet de plan d'action glissant.

## Annexe IV

## Groupe d'experts des pertes autres qu'économiques : plan d'action glissant

| <i>Axe d'action</i>  | <i>Champ d'activité tel que défini dans le mandat du groupe d'experts</i>   | <i>Activités</i>  | <i>Produits/résultats</i>   | <i>Délai indicatif</i>  |
|--|---|---|---|---|
| Faire l'inventaire des données, des outils et des connaissances utiles | Recueillir et synthétiser des renseignements sur les outils qui existent pour évaluer les pertes autres qu'économiques et diffuser ou rendre accessibles par d'autres moyens ces renseignements, notamment via le site Web de la Convention<br><br>Coordonneurs : Deissy Martinez Baron et Seyni Salack | 1) Recueillir régulièrement des renseignements sur les outils d'évaluation des pertes autres qu'économiques et actualiser l'étude technique sur les pertes autres qu'économiques en collaboration avec les autres groupes d'experts du Mécanisme international de Varsovie<br><br>La version actualisée de l'étude technique éclairera les activités menées au titre de l'axe d'action relatif à la stratégie de sensibilisation, de communication et d'appui   | Élaboration de la version actualisée de l'étude technique sur les pertes autres qu'économiques (FCCC/TP/2013/2)<br><br>Établissement d'une base de données sur les outils d'évaluation des pertes autres qu'économiques et de listes des déficits d'information dans le cadre des systèmes d'information existants du Mécanisme international de Varsovie | Premier semestre de 2021<br><br>La base de données sera mise à jour régulièrement |
|  |   | 2) Établir des documents de synthèse sur les outils d'évaluation des pertes autres qu'économiques dans le cadre de la stratégie de sensibilisation, de communication et d'appui, en y décrivant les enseignements tirés de l'expérience, les pratiques optimales et les déficits d'information. Il s'agit pour ce faire de tirer parti des évaluations existantes des besoins, mais aussi d'en réaliser de nouvelles<br><br>Des évaluations des besoins ont notamment été menées dans le cadre de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation, du programme de travail de Nairobi, de l'élaboration des plans nationaux d'adaptation et du Mécanisme international de Varsovie. De nouvelles évaluations peuvent être menées en collaboration avec des groupes cibles ou autres parties prenantes, par exemple à l'occasion d'activités de renforcement des capacités telles que celles que le groupe d'experts organisera au titre de la stratégie de sensibilisation, de communication et d'appui | Établissement de documents de synthèse sur les outils d'évaluation des pertes autres qu'économiques. Ces documents décriront les enseignements tirés de l'expérience, les pratiques optimales et les déficits d'information, et s'adresseront à des groupes d'utilisateurs particuliers   | Second semestre de 2021   |

| <i>Axe d'action</i>   | <i>Champ d'activité tel que défini dans le mandat du groupe d'experts</i>  | <i>Activités</i>   | <i>Produits/résultats</i>   | <i>Délai indicatif</i>   |
|---|--|--|---|--|
| Définir une stratégie de sensibilisation, de communication et d'appui | Élaborer une stratégie de sensibilisation assortie de supports de connaissances, de supports d'information et de messages clefs sur les pertes autres qu'économiques                       | 3) Élaborer et actualiser régulièrement, en collaboration avec les autres groupes d'experts du Mécanisme international de Varsovie, un ensemble de messages clefs sur le Mécanisme, sur les pertes et préjudices et sur les pertes autres qu'économiques, en prenant pour point de départ l'étude technique actualisée au titre de l'activité 1) ci-dessus   | Élaboration de messages clefs sur le Mécanisme et les pertes et préjudices, ces messages devant être adaptés au public cible avec des informations aussi bien générales que ciblées sur les activités du groupe d'experts | Le premier ensemble de messages sera élaboré au cours du premier semestre de 2021, puis actualisé régulièrement  |
|   |  | 4) Mettre au point et diffuser régulièrement, à partir des messages clefs élaborés au titre de l'activité 3) ci-dessus, et en collaboration avec les autres groupes d'experts du Mécanisme et les partenaires, des supports d'information adaptés aux besoins de différentes parties prenantes aux niveaux mondial, régional, infrarégional et local. Ces supports d'information pourraient faire l'objet d'un examen par les pairs et les parties prenantes | Mise au point de supports d'information à partir : a) des renseignements recueillis dans le cadre de l'inventaire ; b) des supports de connaissances et des résultats des activités du groupe d'experts                   | Supports d'information établis à partir des renseignements recueillis dans le cadre de l'inventaire : second semestre de 2021<br>Supports d'information établis à partir des supports de connaissances et des résultats des activités du groupe d'experts : premier semestre de 2022 |
|   |  | 5) Recenser, en collaboration avec les autres groupes d'experts du Mécanisme, selon qu'il conviendra, les partenaires potentiels parmi les acteurs qui travaillent dans le domaine des pertes autres qu'économiques et participent à des activités prévues dans le plan d'action   | Élaboration d'une stratégie de collaboration avec les partenaires compte tenu de leur répartition géographique et de leurs spécialités thématiques  | La stratégie sera élaborée au cours du premier semestre de 2021, puis actualisée régulièrement   |
|   | Soutenir les partenariats existants et/ou en créer de nouveaux et coopérer de toute autre manière avec les parties prenantes qui mènent des activités sur les pertes autres qu'économiques |  |   |  |
|   | Coordonneurs : Eustace Crispin d'Auvergne et Godwell Nhamo   |  |   |  |
|   | Coordonneurs : Shella Biallas et Sisira Madurapperuma  |  |   |  |
|   | Inviter les partenaires à coordonner les activités de renforcement des capacités prévues aux niveaux régional et national, l'objectif étant de   | 6) Recenser et classer par ordre de priorité les activités de renforcement des capacités prévues aux niveaux régional et national, mobiliser des partenaires avec lesquels le groupe d'experts pourra, à l'occasion de ces activités, cerner les besoins de capacités et d'assistance  | Élaboration d'une stratégie de collaboration avec les partenaires, qui sera axée sur les activités de renforcement des capacités  | Un premier recensement aura lieu au cours du premier semestre de 2021, et d'autres seront effectués par la suite   |

| <i>Axe d'action</i>  | <i>Champ d'activité tel que défini dans le mandat du groupe d'experts</i>   | <i>Activités</i>  | <i>Produits/résultats</i>  | <i>Délai indicatif</i>  |
|--|---|---|--|---|
|  | profiter de ces occasions pour cerner les besoins de capacités et d'assistance des pays en développement dans le contexte de l'évaluation et de la prise en compte des pertes autres qu'économiques   | des pays en développement dans le contexte de l'évaluation et de la prise en compte des pertes autres qu'économiques, puis y répondre, en tenant compte des lacunes repérées dans le cadre des activités 1) et 2) (en collaboration avec les autres groupes d'experts du Mécanisme, selon qu'il conviendra)   | Établissement d'un ensemble de conclusions et de recommandations fondées sur les résultats des activités de renforcement des capacités | Travail continu, la version définitive de l'ensemble de conclusions et de recommandations devant être établie au cours du second semestre de 2022 |
|  | Coordonnateurs : Eustace Crispin d'Auvergne et Verona Collantes-Lebale  |   |  |   |
| Améliorer les orientations techniques et catalyser l'appui | Élaborer, en collaboration avec l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, selon qu'il conviendra, des lignes directrices sur la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes autres qu'économiques liées aux déplacements de population | 7) Créer, avec l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, un groupe de travail restreint, dont la tâche sera de réaliser une ébauche des lignes directrices, puis d'élaborer un projet pour examen par le groupe d'experts, l'Équipe spéciale et, au besoin, le Comité exécutif, et enfin d'établir la version définitive des lignes directrices, qui sera diffusée | Établissement de la version définitive des lignes directrices  | Premier semestre de 2022  |
|  | Coordonnateurs : Eustace Crispin d'Auvergne et Caroline Zickgraf  |   |  |   |
|  | Élaborer des guides techniques sur les pertes autres qu'économiques en veillant à éviter le chevauchement d'activités entre les différents secteurs d'activité  | 8) Proposer régulièrement des thèmes pour les guides techniques, selon qu'il conviendra, en élaborer l'ébauche puis, sous réserve de l'approbation du Comité exécutif, en établir la version définitive, qui sera publiée et diffusée<br>9) Élaborer au moins un guide par an sur des thèmes approuvés par le Comité exécutif   | Établissement d'une liste de thèmes pour les guides techniques, qui sera présentée au Comité exécutif                                  | La liste sera établie au cours du premier semestre de 2021, puis actualisée régulièrement par la suite  |
|  | Coordonnateurs : Eustace Crispin d'Auvergne, Kristie Ebi, Godwell Nhamo et Caroline Zickgraf  |   | Publication et diffusion de guides techniques  | Au moins un par an  |

| Axe d'action  | Champ d'activité tel que défini dans le mandat du groupe d'experts | Activités  | Produits/résultats                           | Délai indicatif |
|---|--|--|--|-----------------|
|   |  | <p>Le premier guide pourrait porter sur l'un des thèmes suivants :</p> <p>Examen des pertes autres qu'économiques dans le contexte d'un cadre national de gestion globale des risques, y compris, en particulier, le recensement de ces pertes, la quantification de leur valeur non économique et leur prise en compte dans les décisions (potentielle contribution à un guide transversal dont tous les groupes d'experts participeraient à l'élaboration)</p> <p>Les effets des déplacements de population sur les connaissances, l'identité sociale et le patrimoine culturel des peuples autochtones et autres populations : remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques à moyen et long terme (voir l'activité 7) ci-dessus)</p> <p>Remédier aux pertes liées au triptyque écosystèmes-biodiversité-santé du niveau mondial au niveau local</p> <p>Remédier aux pertes liées au triptyque territoire-services écosystémiques-patrimoine culturel</p> |  |                 |
| Élaboration de recommandations à l'intention du Comité exécutif pour examen par les Parties | Tous les champs d'activité   | 10) Élaborer des recommandations à l'intention du Comité exécutif sur la base des résultats des activités du groupe d'experts  | Élaboration d'un ensemble de recommandations | 2022            |